CHECK-LIST GRATUITE · FAMILLE

Que deviendra votre chien ou votre chat si vous ne pouvez plus vous en occuper

Les actions du guide, à cocher au fur et à mesure. Les explications, les délais et les lettres prêtes à adapter sont dans le guide complet.

Pour : _____

Remis par : _____ le _____

Pour me joindre : _____

Partie 2. Choisir la personne de secours

Les questions à poser, avant qu'elle dise oui

- [ ] Son logement accepte-t-il un animal (taille, jardin, étage, propriétaire) ?
- [ ] Quelqu'un chez elle est-il allergique, ou a-t-il peur des chiens ?
- [ ] A-t-elle déjà des animaux, et s'entendront-ils avec le vôtre ?
- [ ] Peut-elle payer la nourriture et le vétérinaire, ou faut-il prévoir une somme ?
- [ ] Sera-t-elle encore disponible dans cinq ou dix ans ?
- [ ] Qui la remplace si elle ne peut plus ?

Partie 4. Entrer en Ehpad avec votre animal

Les conditions à remplir

- [ ] Présenter un **certificat vétérinaire de moins de 3 mois,** à l'admission ou à l'arrivée de l'animal.
- [ ] Payer ses soins vétérinaires.
- [ ] Veiller à ce qu'il ne soit pas dangereux, y compris dans votre chambre.
- [ ] Respecter les règles du directeur : hygiène, sécurité, tranquillité, lieux interdits aux animaux.
- [ ] Fournir le matériel pour le tenir si besoin (laisse, panier de transport...).
- [ ] Lui donner en permanence de l'eau propre, dans un récipient que vous tenez propre.
- [ ] Payer sa nourriture et lui donner les soins de chaque jour.

Les questions à poser avant de signer

- [ ] Le conseil de la vie sociale a-t-il donné un avis contraire ?
- [ ] Quelles règles pour mon animal : lieux autorisés, horaires, sorties ?
- [ ] Qui le promène ou le nourrit si je suis malade quelques jours ?
- [ ] Que se passe-t-il si je ne peux plus m'en occuper ?

Partie 5. Le confier ou le donner de votre vivant

Les règles du don d'un chien ou d'un chat

- [ ] **L'animal doit être identifié** (puce ou tatouage) avant d'être donné.
- [ ] **Le futur propriétaire signe un certificat d'engagement et de connaissance,** au moins **7 jours** avant de recevoir l'animal. Ce délai lui laisse le temps de réfléchir.
- [ ] **Vous remettez un certificat vétérinaire de moins de 3 mois.**
- [ ] **Vous remettez une attestation de cession** (un écrit qui constate le don).
- [ ] **Vous déclarez le changement de détenteur** à l'I-Cad.

Partie 7. Pour les proches : les premiers jours

Votre parent vient d'être hospitalisé

- [ ] Allez nourrir et abreuver l'animal, ou envoyez quelqu'un.
- [ ] Cherchez la fiche de l'animal et son carnet de santé.
- [ ] Prévenez son vétérinaire s'il suit un traitement.
- [ ] Si vous le prenez chez vous, enregistrez vos coordonnées temporaires à l'I-Cad (partie 3).
- [ ] Gardez les tickets de nourriture et de vétérinaire, pour faire les comptes ensuite (bon sens).

Votre parent vient de mourir

- [ ] Mettez l'animal à l'abri dès le premier jour.
- [ ] Cherchez un testament, ou demandez au notaire s'il en existe un.
- [ ] Lisez la fiche laissée par votre parent : il y a peut-être nommé quelqu'un.
- [ ] Prévenez la personne choisie, ou décidez entre héritiers qui le prend.

Le guide complet

Que deviendra votre chien ou votre chat si vous ne pouvez plus vous en occuper : 20 pages, en PDF et en EPUB, 7,90 €.

Chaque étape y est expliquée, avec ses délais, les sources officielles et des lettres prêtes à adapter.

https://lesguidesuniques.com/fr/famille/animal-apres-vous/

Auteur : Yvan (micro-entreprise, Bastia). Mis à jour le 3 novembre 2026. Ce guide ne remplace pas un avocat ou un conseiller.